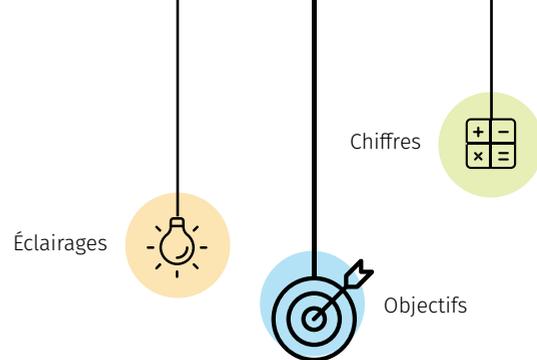


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





- 04 Éditorial
- 06 L'institution
- 20 Développement
- 34 Projets urbains



Éditeur : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
Aéroport de Saint-Exupéry • 40 rue de Norvège • 69125 Colombier-Saugnieu
Directeur de la publication : Paul Vidal, président
Textes, photo et maquette : services de la CCEL, photo couverture Persistémo, Emmanuelle Communication
 Icônes : Flavicon.com et Thenounproject.com
(sauf p.14, p.33 : pôle métropolitain et p.16: SMND)
Impression : Imprimerie Corbasienne • 97 avenue du 8 mai 1945 • 69960 Corbas



« Cette pandémie nous a conduit à mettre de côté notre quotidien, pour concentrer notre action sur l'urgence de la situation »

L'année 2020 s'est inscrite dans le contexte de la crise sanitaire et économique planétaire de la Covid19.

Cette pandémie nous a conduit à mettre de côté notre quotidien, pour concentrer notre action sur l'urgence de la situation afin de pallier les défaillances nationales. Les échelons de proximité que constituent la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de Communes et les Communes, ont allié leurs forces pour traverser la crise.

Dès le mois de mars, nous avons lancé des commandes de masques chirurgicaux afin de fournir les établissements pour personnes âgées du territoire, les services de collecte d'ordures ménagères et les agents des communes présents à leurs postes et exposés aux risques.

Un plan de continuité d'activité des collaborateurs de la

CCEL a été adopté afin de garantir le suivi de nos différents chantiers et être présent aux côtés du monde économique.

Avec le concours de la Chambre de Commerces et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, nous avons lancé une campagne à base de questionnaires destinés aux professionnels du territoire pour adapter l'aide de proximité à leurs besoins.

L'analyse des résultats a permis d'identifier des besoins précis émanant de certains secteurs plus durement touchés, une forte attente de relance économique et globalement une bonne connaissance des dispositifs d'aides existants.

Sous l'égide de la Région Auvergne Rhône Alpes, et aux côtés du Département du Rhône, la CCEL, dans le cadre du Fonds Régional d'Urgence, a mobilisé des fonds, fléchés sur son territoire, en

complément de ceux de ses partenaires.

« Dès que la situation s'est améliorée, nous avons pu lancer tous les nouveaux chantiers pour redonner de la visibilité à nos entreprises partenaires. »

À partir de juillet, le nouvel exécutif communautaire a pu être installé. Avec mes vice-présidents, nous avons décidé d'inscrire la CCEL dans un plan de mandat dynamique et ambitieux pour être en mesure de relever les défis de demain. Les mobilités, le développement durable, la qualité de l'air, les économies d'énergie, l'emploi de proximité, le logement sont autant de sujets sur lesquels nous comptons fonder notre engagement à votre service.

Paul VIDAL,
Président de la CC de l'Est Lyonnais



La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais est née le **29 décembre 1993**, pour prendre la suite d'un syndicat de l'Est Lyonnais.

Elle rassemblait à son origine **6 communes**.

En 2013, **2 nouvelles communes** ont intégré la CCEL, portant le bassin de vie à près de **40.000 habitants** répartis sur un territoire de **14 000 hectares**.

- 08 Les communes et les compétences**
- 10 L'organisation**
- 12 La mutualisation**
- 14 Les partenaires**
- 18 Les finances**

Les communes et les compétences

Les compétences



Syndicats, communautés de communes et d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, le renforcement des intercommunalités est un fil rouge des réformes territoriales récentes.

Les récentes réformes territoriales (lois MAPTAM et NOTRe notamment) traduisent un renforcement des missions confiées aux intercommunalités.

Disposant de nombreuses compétences, l'expertise de la CCEL s'exerce dans des domaines divers, de la planification stratégique, qui conditionne le développement du territoire, à des sujets liés à la qualité de vie quotidienne.

L'ingénierie de la CCEL se nourrit, dans la construction des projets, d'échanges avec les communes membres et un réseau de partenaires régionaux.

Développement économique

Protection et valorisation de l'environnement

Voirie

Mobilités

Habitat

Cadre de vie

Aménagement de l'espace

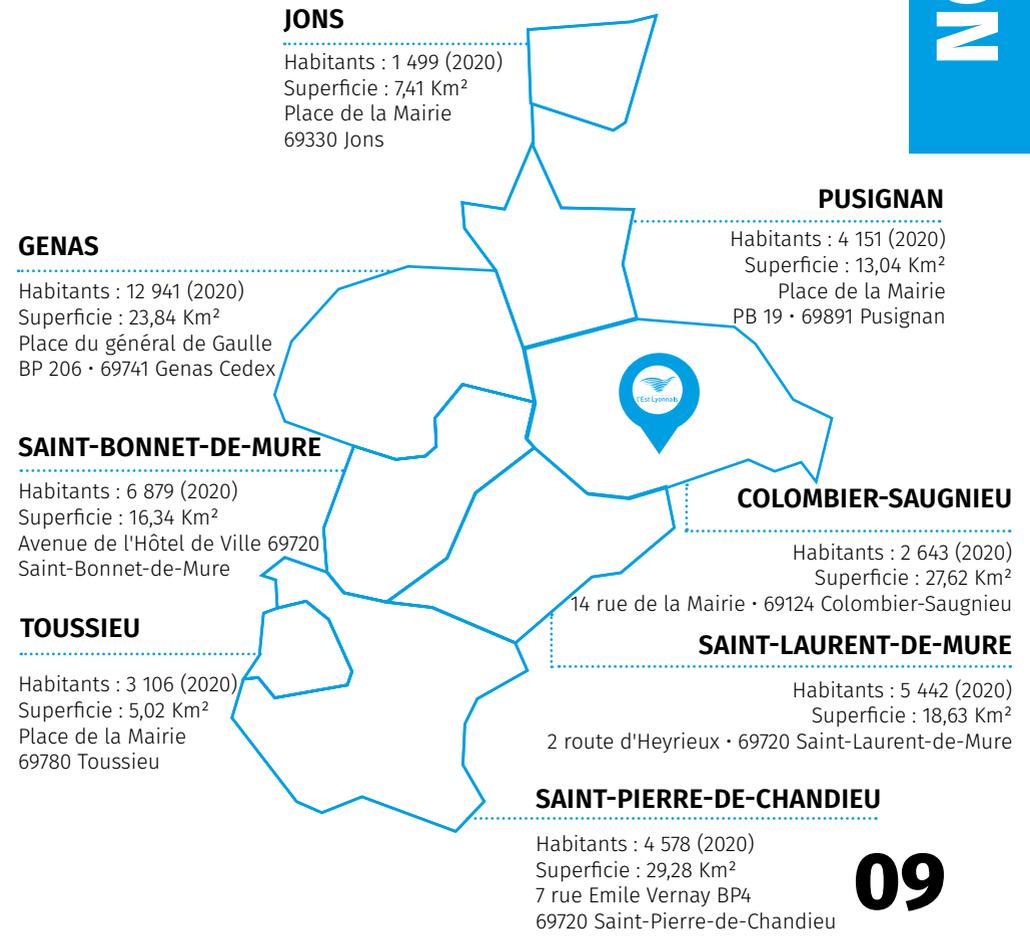
Informatique dans les écoles

Ordures ménagères

Gens du voyage

Tourisme

La CCEL est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Les EPCI tout en étant des groupements de collectivités territoriales sont régis, par un principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont délégués par leurs communes



La Communauté de communes de l'Est Lyonnais a la particularité d'avoir pour Vice-Présidents l'ensemble de ses maires. Ainsi, les communes disposent toutes de la même représentation au sein du Bureau Communautaire, expression d'une véritable solidarité et favorisant une meilleure prise en compte des enjeux locaux autour d'un projet communautaire.



Le bureau communautaire 2014-2020



Paul VIDAL
Maire de Toussieu
Président



Daniel VALERO
Maire de Genas
Vice-Président



Jean-Pierre JOURDAIN
Maire de Saint-Bonnet-de-Mure
Vice-Président



Claude VILLARD
Maire de Jons
Vice-Président



Raphaël IBANEZ
Maire de Saint-Pierre de Chandieu
Vice-Président



Pierre MARMONIER
Maire de Colombier-Saugnieu
Vice-Président



Pierre GROSSAT
Maire de Pusignan
Vice-Président



Patrick FIORINI
Maire de Saint-Laurent-de-Mure
Vice-Président

L'organisation administrative



Direction Générale
Finances
Secrétariat-Général
Communication



Développement & Aménagement
Développement Économique
Habitat / Foncier
Développement durable / Mobilité
Autorisation du Droit des Sols



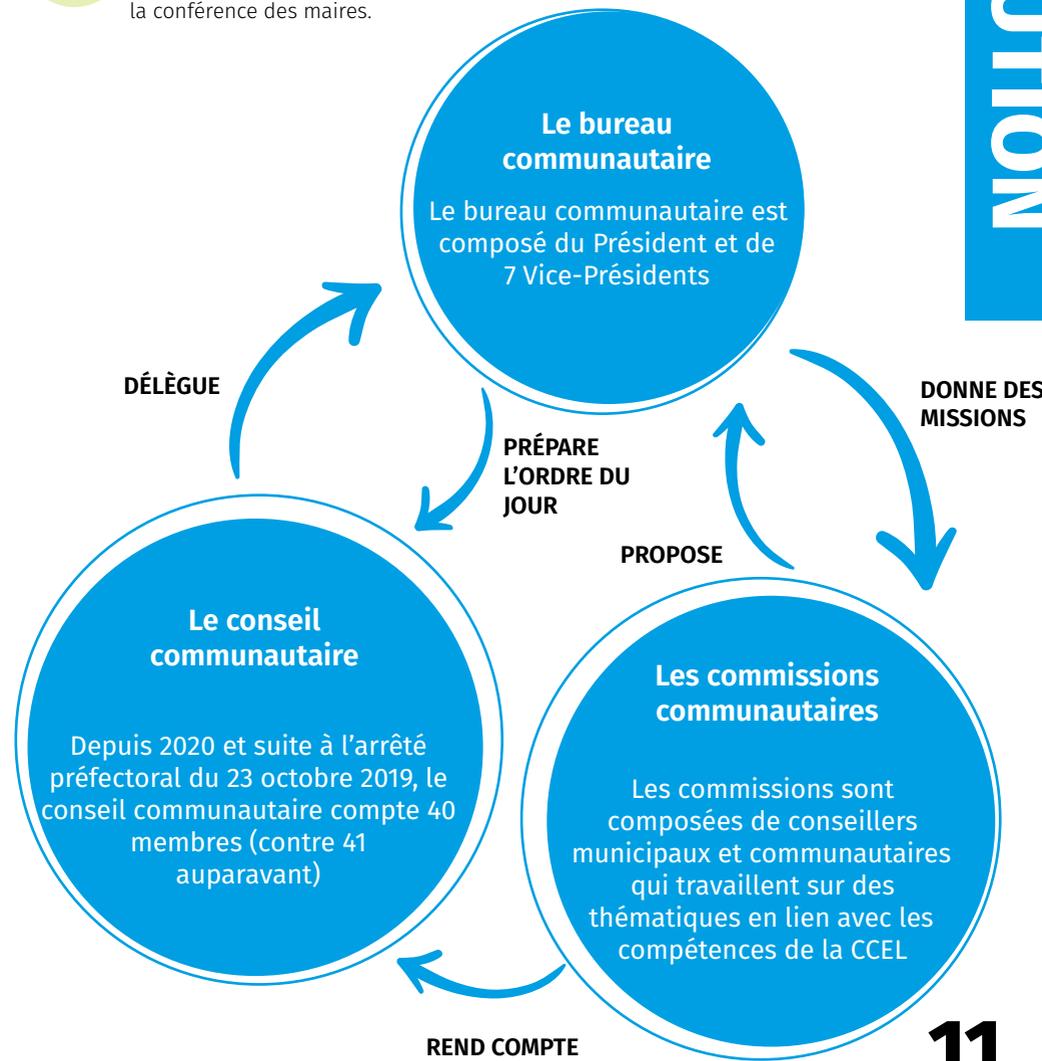
Cadre de vie
Voirie
Travaux
Espaces Verts
SIG

Ressources Humaines mutualisées



En 2020, le bureau communautaire s'est réuni 16 fois. Il s'est réuni une fois pour la conférence des maires.

L'organisation politique



La mutualisation

La mutualisation permet la mise en commun de moyens, entre une ou plusieurs communes et la CCEL, afin d'organiser une action publique en minimisant certaines contraintes techniques ou réglementaires.



Dès 2016, la CCEL adopte un schéma de mutualisation en se fixant comme objectif de permettre aux communes de mutualiser les coûts financiers de leurs services municipaux dans trois domaines :
- marchés publics et groupement de commandes

- ressources humaines
- téléphonie et informatique.

À ces chantiers effectifs ou à venir s'est ajouté un service d'Autorisation du Droit des Sols pour 6 communes volontaires.

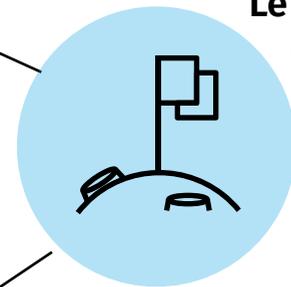
Le service mutualisé des ressources humaines

Sous la direction d'un responsable de service, cinq gestionnaires assurent la gestion des carrières, absences, paies de près de 574 agents et élus de 7 communes du territoire de la CCEL. Dans le même temps, un service RH assure la gestion complète des dossiers pour les agents de la CCEL au nombre de 25 à ce jour.



Le service mutualisé d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)

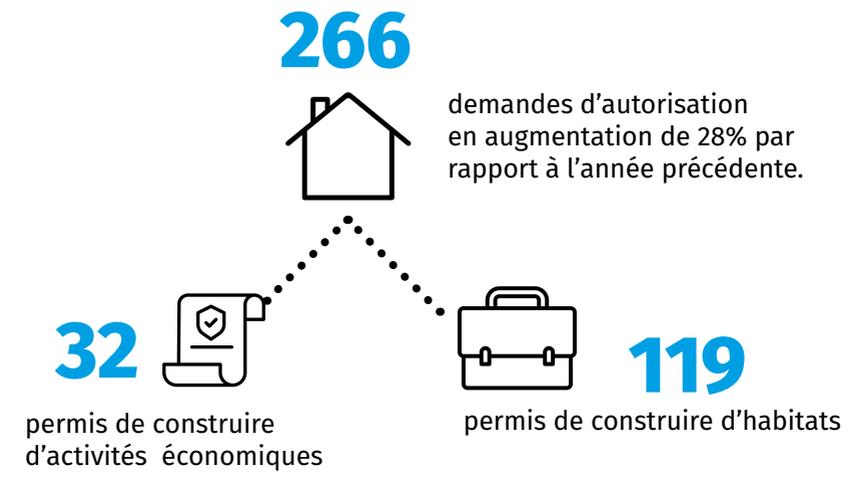
Le service mutualisé d'autorisation du droit des sols se compose de 2 instructeurs et couvre 6 communes de la CCEL. Son activité est en constante augmentation, témoignant d'une véritable attractivité du territoire.



L'informatique dans les écoles

La CCEL poursuit son investissement démarré en 2014 sur la mise aux normes des infrastructures réseaux dans les écoles élémentaires et la dotation en VPI (Vidéo Projecteurs Interactifs). Après les classes de CM1, CM2 et CE2, les classes de CP et CE1 seront équipées.

La CCEL assure la maintenance de ces équipements via des marchés publics qui permettent aux enseignants d'obtenir et de tracer les interventions de réparation.



Les partenaires fonctionnels

Avec 173 communes, 1 million d'emplois et plus de 2 millions d'habitants, le pôle métropolitain rassemble 5 EPCI et une métropole à statut particulier. En 2016, la CCEL a pris le parti de rejoindre le pôle métropolitain. Ses différentes compétences lui permettent d'engager des réflexions à grande échelle.



La CCEL agit au centre d'un large écosystème. Sur l'aire métropolitaine lyonnaise 75% des usagers habitent dans un EPCI et travaillent dans un autre. Pour maintenir des politiques en prise avec le réel, elle est présente au sein de nombreuses organisations.



Le pôle agit sur 6 compétences :

- Culture & tourisme
- Mobilité & déplacements
- Aménagement & planification
- Économies innovation & recherches
- La Plaine Saint-Exupéry (compétence à la carte)
- La Vallée du Gier (compétence à la carte)

Pôle métropolitain

Depuis 2016, le Pôle Métropolitain a pour mission de produire un schéma de développement économique, avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) concernant la Plaine Saint-Exupéry. Située à la croisée de deux départements, six intercommunalités, quatre SCOT et deux CCI, la Plaine Saint-Exupéry accueille de grandes infrastructures comme l'aéroport de Saint Exupéry et le parc des Expositions Eurexpo.



Elle est marquée par une forte dynamique résidentielle et économique. Sur les trois prochaines décennies environ 1 000 hectares de foncier économiques devraient être libérés sur ce territoire pour permettre à de nouvelles entreprises de s'installer.



L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise regroupe aujourd'hui quarante partenaires à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires ... Ils définissent ensemble le programme de travail et en mutualisent les résultats.



Créé en 1985, le Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise a pour vocation unique d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en oeuvre, en lien étroit avec les collectivités membres.



L'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités a pour vocation d'aider les Maires, les Présidents d'intercommunalités et leurs élus dans la gestion de leur collectivité et d'être au plus près de leurs préoccupations.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est une structure intercommunale de collecte et traitement des déchets à laquelle a adhéré la CCEL pour la gestion de ses déchets. En 2020, il a collecté pour **41 239 habitants** de la CCEL dans les proportions suivantes :



ORDURES MÉNAGÈRES



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



EMBALLAGES EN VERRE



Pour favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables, SOLIHA déploie 5 métiers :

- la réhabilitation accompagnée au service des particuliers;

- l'accompagnement des personnes;
- la gestion locative sociale;
- la production d'habitat d'insertion;
- la conduite de projets de territoire.



L'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône se donne pour objectif d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer la mise en

œuvre de la transition énergétique. Ayant adhéré en 2019, la CCEL bénéficie notamment des services en ligne de l'agence : estlyonnais. infoenergie69.org



Créé en 1968, pour lutter contre les inondations, le Syndicat mixte d'aménagement du

bassin de la Bourbre agit sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Bourbre.



Le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon assure

une gestion globale et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ozon.



L'objectif majeur du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise est d'offrir la meilleure offre pour les habitants via un réseau de transports urbains et interurbains reposant sur le maillage du territoire et l'intermodalité.



En 2020, la ligne 48 qui relie Genas (Bornicat) à l'Aéroport s'adapte à la demande avec une fréquence qui passe de 31 à 16 trajets pour une amplitude de 6h30 à 20h00.

Les lignes JD s'adaptent selon les multiples travaux sur domaine routier qui nécessitent des déviations (JD251/253 /254), mais également du fait de variations d'effectifs (JD 127, 333, 251) et l'arrêt de la mutualisation de certains arrêts pour la desserte des établissements «Leprince-Ringuet» et «Jeanne d'Arc» (JD 120 / 126 / 127 / 129)



Au travers du SYTRAL, la CCEL contribue également au Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML). Ce dernier est chargé de la mise en œuvre de services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son très large périmètre d'intervention allant du Rhône à Bourgoin-Jallieu en passant par Vienne et Saint-Étienne.



Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône est un établissement public de coopération intercommunale.

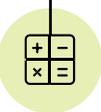
C'est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 200 communes et 400 000 habitants.

La CCEL a adhéré à la compétence optionnelle Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE). Nous avons ainsi déployé une borne sur chaque commune.

Les partenaires opérationnels

Le budget

Pour sa compétence «ordures ménagères», la CCEL prend à sa charge le coût du service sur son budget général. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté à taux zéro.



En 2020, ce sont 4 577 393 € que la CCEL a versé au SMND sans demander la moindre contrepartie aux usagers

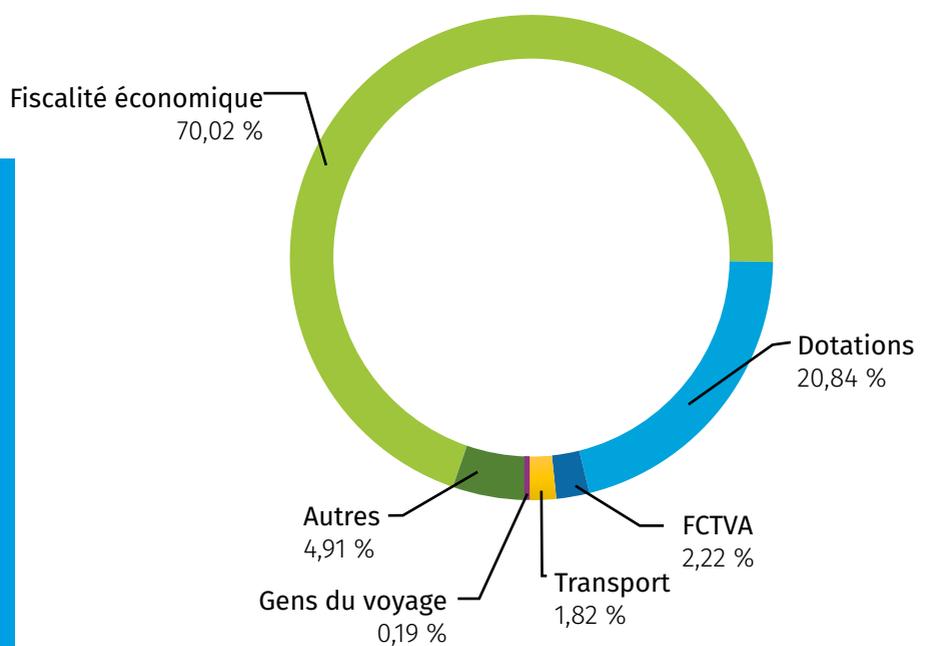


Forte d'un territoire à la fois dynamique et attractif, la CCEL dispose d'une fiscalité économique de plus de 34 millions d'euros.

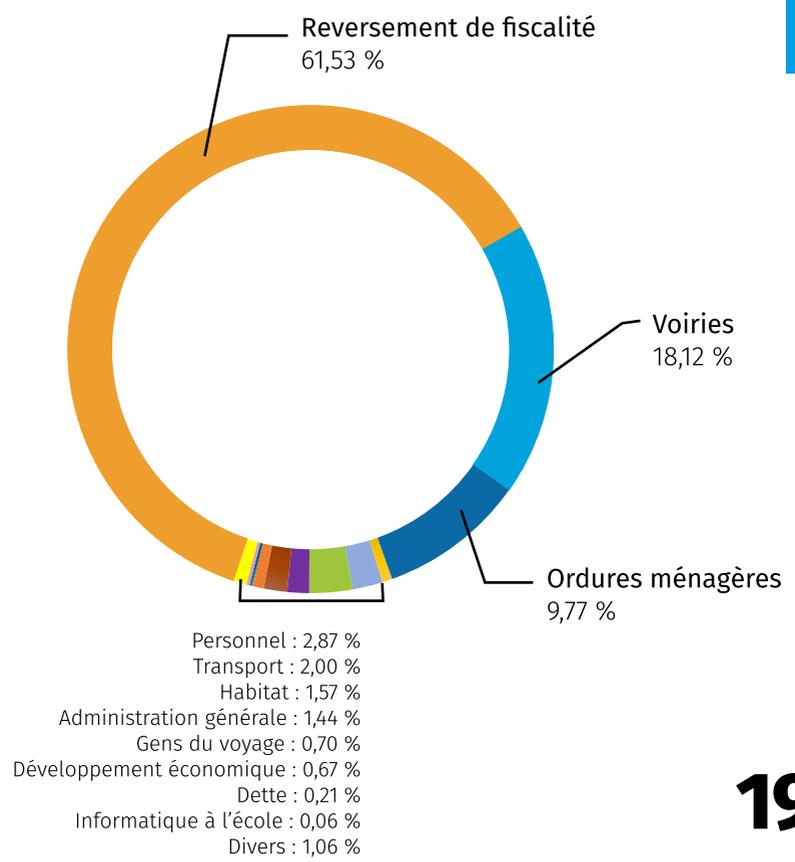
La fiscalité économique permet au territoire de continuer à se développer et d'accompagner les communes. Son dynamisme a jusqu'à présent compensé les baisses successives des dotations de l'État.

Cette manne économique nous engage également à réaliser des équipements toujours plus performants pour maintenir la qualité du cadre de vie d'une part, tout en favorisant le développement économique du territoire d'autre part.

Recettes : 46 858 000€



Dépenses : 46 858 000 €





Forte de **3500 entreprises** sur son territoire et travaillant à l'ouverture de 1000 ha. de foncier d'entreprise, la CCEL est un **acteur majeur du développement économique sur l'aire métropolitaine.**

Sur la mandature 2014-2020, elle s'est fixée trois ambitions majeures :

Développer les zones d'activités et pérenniser leur attractivité

au moyen d'investissements permettant de proposer une offre foncière et immobilière adaptée à l'implantation et au développement d'entreprises.

Accompagner les actions collectives des sociétés et des filières pour valoriser les entreprises et l'image du territoire.

Dernièrement, la CCEL a souhaité **améliorer l'attractivité du territoire** via une politique partagée de promotion du tissu économique.

- 22 Évolution des ZAE
- 24 Animation économique
- 26 Habitat
- 28 Mobilités et Environnement
- 30 Politiques agricoles
- 32 Urbanisme

Les Zones d'Activités Économiques



Suite à la remise du schéma de requalification et de développement de 5 ZAE structurantes, la CCEL entre désormais en phase opérationnelle. Elle déclinerait ainsi un programme pluriannuel ambitieux, qui verra l'engagement de 10 millions d'euros de travaux au profit des ZA.

1 ZA de Colombier Saugnieu

La commercialisation de la tranche 4 s'est achevée en 2020. La CCEL a également engagé une démarche de maîtrise foncière pour une future tranche 5, qui confortera la vocation de ce site. Le groupement Atelier 4+/SOROVIM a été retenu, au terme d'un appel à projets, comme acquéreur d'un lot, pour la création d'un village d'entreprises comprenant la réalisation d'un ensemble de bâtiments comptant environ 1830 m² de surface de plancher.

2 ZAC Syntex Parc

En 2017, la CCEL a demandé la réalisation d'un schéma de composition, portant sur les 9 ha restant à commercialiser. Deux implantations ont été finalisées en 2020 : Un pôle logistique (pour la structure TEREVA, équipements sanitaires) représentant 32 200 m² de bâtiments au sein d'un terrain de 72 000 m². Un siège régional pour l'entreprise Abus Levage avec 4 500 m² de locaux.

3 ZA de la Petite Gare

Cette zone, intégralement commercialisée en 2020, accueillera notamment une maison médicale et un village d'entreprises, dédié à l'artisanat et aux PME. Au total 6 lots ont été créés. La CCEL et la commune de Jons ont par ailleurs décidé d'étudier en 2020 l'extension de la ZA des Trois Joncs, dont la vocation sera identique à celle de la Petite Gare.

4 Everest Parc

En 2017, la CCEL a réalisé plusieurs projets significatifs comme le démarrage d'une deuxième tranche du programme EverLand. En 2020, la maîtrise foncière, dans le cadre d'acquisitions amiables ou par voie d'expropriation se poursuit afin d'aménager les lots de la tranche 2. On note aussi un dynamisme de la commercialisation.

5 Les Marches du Rhône

Deux projets ont été menés par la CCEL, dans le prolongement de la requalification de la ZA existante (restructuration de l'avenue Maréchal Juin, achevée en 2019) : La réalisation, en partenariat avec l'EPORA, de la première phase de l'étude d'aménagement · L'extension de la partie Sud de la ZA.

6 Portes du Dauphiné

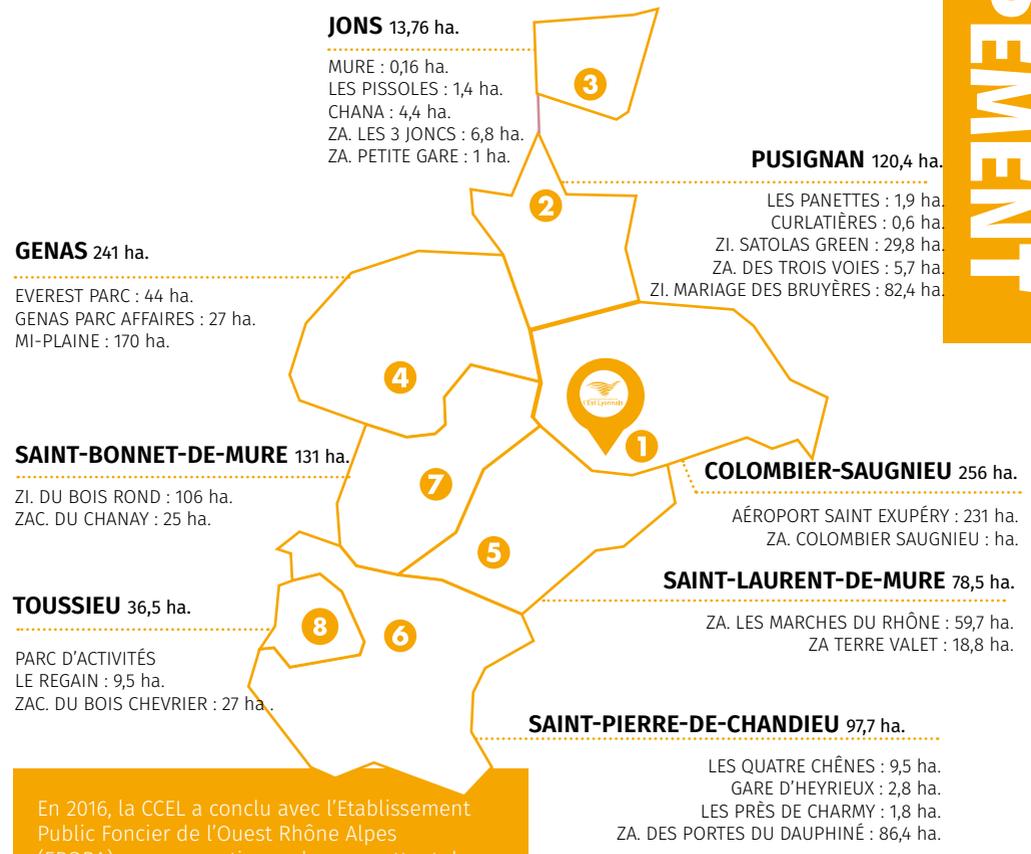
La CCEL a présenté à ses partenaires du projet Plaine Saint Exupéry, un schéma de composition concernant le secteur « Quatre Chênes – Portes du Dauphiné », afin de répondre aux obligations fixées par des documents de planification stratégique et de vision à long terme. 2020 s'est traduite par des initiatives, partagées par la CCEL et les communes de Saint Pierre de Chandieu et Toussieu sur : la stratégie d'aménagement, la poursuite de la maîtrise foncière et l'accompagnement d'un projet à Toussieu.

7 ZA du Revolay

L'étude de définition engagée par la CCEL, qui accompagne la révision du PLU de Saint Bonnet de Mure vise plusieurs objectifs comme le développement d'une nouvelle offre en immobilier d'entreprise, répondant aux besoins du marché et s'inscrivant dans la stratégie intercommunale et la garantie d'un aménagement qualitatif du site.

8 Cheval Noir

Lancement d'une étude pour l'aménagement d'un pôle d'activités économiques



En 2016, la CCEL a conclu avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) une convention cadre permettant de mobiliser des outils fonciers de soutien à la politique communautaire de développement économique dans les ZA du territoire. Ce partenariat a été décliné en conventions spécifiques afin de définir un cadre d'intervention adapté à chaque contexte.

Animation économique

Politique locale du commerce

Une démarche collaborative a été engagée, avec les communes et le concours de la CCI, afin de définir les quatre domaines d'intervention de l'intercommunalité.

Mise en œuvre d'une stratégie commerciale



- Assurer une veille active sur les évolutions du commerce avec la mise en place de l'urbanisme commercial et des dynamiques commerciales
- Évaluer les potentiels de développement de l'appareil commercial (activités, types de surfaces, localisations, etc.)
- Définir les principes directeurs permettant d'orienter le développement commercial du territoire
- Identifier des localisations préférentielles pour les développements commerciaux et les conditions d'implantation
- Assurer une gouvernance intercommunale des implantations « structurantes »

Améliorer l'environnement commercial



- Mise en place, gestion et entretien d'équipements de signalétique pour les commerces et services en centralité
- Définition de référentiels communs pour améliorer et homogénéiser certaines pratiques d'affichage publicitaire et promotionnel

Renforcer l'offre d'accueil



- Réaliser des études stratégiques sur la création, le renforcement et la restructuration de linéaires et d'ensembles commerciaux
- Engager des actions de promotion à l'échelle du territoire intercommunal

Soutenir et animer le tissu commercial



- Coordonner les ouvertures dominicales, notamment dans les conditions prévues par loi n° 2015-990 du 6 août 2015
- Piloter des actions à rayonnement intercommunal

La CCEL appuie également, à travers l'attribution de subventions, les associations d'entreprises. Ainsi elle travaille aux côtés de l'AIMR, Mi-Plaine Entreprises et RE2M (créée en 2018), pour la réalisation d'actions collectives dans divers domaines (économie circulaire, mobilité, etc.).

La CCEL a renouvelé son engagement dans le projet Ecomobilité Est Lyonnais, dont la mise en oeuvre est prolongée entre avril 2018 et mars 2021. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.



Marketing territorial

Cette démarche a été lancée en 2016, en partenariat avec la CCI. Plusieurs séminaires, associant la commission Développement économique, ont permis d'identifier des stratégies filières : exemplarité de la filière matériaux en économie circulaire, innovation à la pointe du secteur transports logistique, dynamisation de la chaîne de valeur aéronautique-frigorifique-thermique, promotion des potentiels agricoles et agroalimentaires.

Pour asseoir sa notoriété, un plan d'action a été établi par les commissions Développement Économique et Communication, avant de recueillir une décision favorable du Conseil Communautaire de décembre 2019 qui reprend un certain nombre d'actions définies aux côtés du monde économique.



Réalisation d'un support de promotion à destination des entreprises



Recueil de témoignages d'entreprises phares du territoire («success stories»)



Création d'outils dédiés au rayonnement



Poursuite de la constitution de réseaux territoriaux d'entreprises



Renforcer les synergies avec les pôles de compétitivité, les clusters et les structures assimilées



Amélioration de l'attractivité du territoire pour les ressources humaines



Mise en place d'un réseau économique «d'ambassadeurs économiques» du territoire



Création et lancement d'une marque de territoire



Actions concertées avec les entreprises pour l'ouverture de nouvelles liaisons à l'international depuis Saint-Exupéry



En 2020 la CCEL a adhéré au Pôle d'Intelligence Logistique (Pil's), la filière logistique étant représentée au sein du territoire intercommunal, en termes de nombre d'entreprises et d'emplois.

Habitat

La CCEL dispose de 4 aires des gens du voyage. Deux aires d'accueil à Genas et Saint-Bonnet-de-Mure, une aire de grand passage à Saint-Laurent-de-Mure, et un terrain familial à Saint-Laurent-de-Mure.



Amélioration de l'habitat dans le parc privé



Poursuite du partenariat avec SOLIHA, pour améliorer les logements anciens des ménages modestes, sur le thème de l'adaptation pour les personnes âgées et/ ou à mobilité réduite, ainsi que celui de la réhabilitation pour réaliser des économies d'énergie.

- 73 prises de contact
- 22 visites diagnostics
- 12 dossiers subventionnés par la CCEL dont 2 pour

des travaux d'adaptation (mise en place d'un monte-escalier, adaptation de la salle de bain...) et 10 pour des travaux d'énergétiques (mise en place d'une pompe à chaleur, isolation des murs par l'extérieur...)

- 153 226 € TTC de travaux engagés au total sur le territoire
- 96 443 € de subventions accordées dont 27 665 € apportées par la CCEL.



Poursuite du partenariat avec l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE69), l'ALTE69 a pour vocation d'accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches d'économie d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables et d'innovations énergétiques. L'ALTE 69 accompagne le territoire de la CCEL dans ses politiques Énergie-Climat.

- 345 prises de contacts
- 20 conseils renforcés avec visite à domicile ou suivi personnalisé
- 20 permanences info-énergie
- La promotion du service avec la création du site <https://estlyonnais.infoenergie69.org/fr>
- Un webinaire « engager la transition énergétique sur mon territoire quelles actions possibles ? » a réuni les élus de la CCEL.



Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat », initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet AMI vise à accompagner les collectivités lauréates dans la mise en place et la pérennisation de ce service public, avec la distribution

des crédits nationaux d'une subvention régionale. Les acteurs rhodaniens de la rénovation énergétique ont sollicité un soutien à hauteur de 3 millions d'euros sur une durée de 3 ans, pour assurer la poursuite du service de conseil aux particuliers initié en partenariat avec l'ALTE69 depuis 2019.



La compétence «Habitat» de la CCEL se décline principalement

- à travers :
 - des actions de soutien à la production de logements sociaux (par l'octroi aux bailleurs de subventions et de garanties d'emprunt)
 - la mise en place d'une stratégie foncière
 - le soutien à des actions d'amélioration au sein du parc privé ancien
 - la politique d'accueil des Gens du Voyage

Établissement du nouveau Programme Local de l'Habitat

Afin de poursuivre la dynamique instaurée par les PLH successifs depuis 20 ans, la CCEL s'est engagée en 2020 dans l'établissement d'un nouveau programme, pour la période 2022 à 2027.

Il définit les objectifs et les principales actions visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement sur le territoire, en veillant à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les communes.

Politique d'attribution des logements aidés

Le travail mené en collaboration avec les partenaires sur la réforme des attributions des logements sociaux sur le territoire, s'est concrétisé par la validation en 2020 :

- du document cadre relatif aux orientations en matière d'attribution des logements sociaux
- de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur (PPGDID)

L'offre nouvelle de logements aidés

La CCEL fait bénéficier les usagers de son territoire d'un soutien important concernant l'offre nouvelle de logements aidés.

- 3 opérations subventionnées pour un montant total de 80 500 euros, soit la construction de 18 logements aidés dont 17 subventionnés (11 PLUS et 6 PLAI).
- 4 opérations donnant lieu à des garanties d'emprunts pour un montant total de 2 576 992 €, soit la construction de 21 logements aidés
- 7 livraisons d'opérations de logements aidés (pour un total de 72) sur les communes de Genas, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure et Pusignan.
- 38 nouveaux logements aidés dont les droits de réservation reviennent à la CCEL.

Mobilité & environnement

Plan Climat Air-Énergie

Dans le cadre d'un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urban Lyon), la CCEL a confié à cette dernière la réalisation du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial, ainsi qu'une mission d'accompagnement entre 2019 et 2020.



Le PCAET doit coordonner les initiatives des divers acteurs du territoire, sur les enjeux suivants :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, pour diminuer l'empreinte écologique du territoire, notamment son impact sur le changement climatique,
- la réduction de la consommation énergétique (en particulier fossile),
- le développement des énergies renouvelables,
- l'adaptation du territoire au changement climatique, afin de réduire sa vulnérabilité.

évidence plusieurs points saillants :

- Le transport routier (déplacements en voiture et poids lourds) sur le territoire de la CCEL est le secteur qui consomme le plus d'énergie (787 GWh estimés en 2016, soit environ 52%) et rejette le plus de GES (58% des émissions).
- Les autres secteurs les plus consommateurs d'énergie sont les secteurs résidentiels (21 %), du fait de la prédominance des logements individuels et « tertiaire » (entreprises, 18%), du fait du dynamisme économique. Ils sont responsables respectivement de 12% et de 11 % des émissions de GES.
- La facture énergétique du territoire (coût correspondant à l'énergie consommée sur le territoire par l'ensemble des acteurs) s'élève à 165 Millions d'euros par an.

Le diagnostic PCAET réalisé par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise en 2020 a notamment mis en

Après la réalisation en 2019 de la Carte de cyclabilité du territoire, l'étude du Schéma intercommunal de cyclabilité a été lancée en 2020. Son objectif est d'identifier sur l'ensemble du territoire les besoins de déplacement en vélo et de proposer un panel d'itinéraires cyclables.



Mobilité

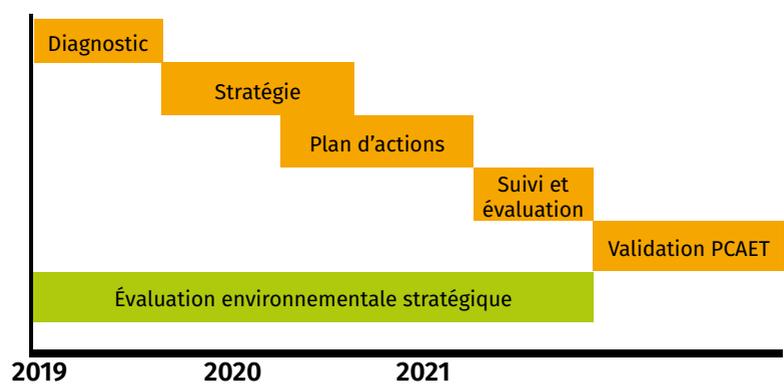
La stratégie et la nouvelle mouture définitive du plan d'actions Mobilité 2019-2022 ont été actées par le Conseil Communautaire en octobre 2019. Dans le prolongement de l'étude «Accessibilité et mobilité CCEL 2018» réalisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, un plan d'actions a été validé et concerne le développement de 4 thématiques :

Entre 2019 et 2022, ce programme représente un montant total de 1 382 234€. Son financement pourrait mobiliser des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'ADEME et du Pôle Métropolitain.

- Usage du vélo
- L'auto partage
- L'auto-stop organisé
- Les transports en commun

Protection et mise en valeur de l'environnement

Lancement Les étapes du PCEAT :



La CCEL dispose de la compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement. Son objectif est de garantir la qualité de vie quotidienne (préservation des ressources naturelles, du paysage et du cadre de vie). Par ailleurs, dans ses différents champs d'intervention, la CCEL s'applique des principes de qualité environnementale et architecturale.



Renouvellement de la participation au Plan de sauvegarde de l'oedicnème criard

Ce programme partenarial est établi sur 3 ans (2018-2020), avec la CAPI, la Métropole de Lyon, la CCPO et plusieurs associations. Le plan d'actions contribue à la protection de cette espèce à travers des mesures mutualisées de compensation environnementale (participation CCEL de 8 499€ en 2020).



Soutien à l'Association Française d'Etude Des Ambrosies (AFEDA)

La CCEL confirme son appui aux actions et études menées par cette association dont les résultats sont reconnus à l'échelle internationale. (subvention d'un montant de 2 500 € en 2020).



Soutien à l'association Groupement de Défense Sanitaire du Rhône (GDS)

Une subvention d'un montant de 600 € pour soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique pour l'exercice 2019-2020 (du 1^{er} juillet au 30 juin 2020).

Politiques agricoles

Développement agricole

La CCEL a conclu une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône, prévoyant un financement à hauteur de 8 602 €, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 autour de 3 enjeux :



Ancrer l'activité agricole dans le territoire

Analyser le potentiel commercial et «producteurs» pour la création d'un deuxième point de vente collectif, accompagner le projet de création d'une zone d'activités agricole dans un site approprié



Encourager le renouvellement des exploitations

Initier une dynamique en faveur de l'installation par différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement des cédants et des repreneurs potentiels



Améliorer la prise en compte de l'activité agricole

Remise à jour des préconisations techniques sur les aménagements routiers, réponse aux sollicitations des acteurs locaux

Politique PENAP

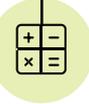
3 dossiers localisés dans le territoire ont reçu un avis favorable au titre des appels à projets 2020. Ils représentent un montant total de 31 926 € de subventions par le Département

- Création d'un atelier de transformation fromagère avec vente directe – EARL de l'Etang des Combes – Colombier Saugnieu
- Création d'un atelier de poules pondeuses- EARL Saint Georges – Jons
- Création d'un local de vente directe – SARL La Croix d'Azieu – Genas

La CCEL participe au Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC). Cette démarche s'étend sur une durée de 7 ans (2016-2022). Elle doit favoriser la mise en œuvre de mesures agro environnementales et climatiques (MAEC). Ces dernières constituent des compensations financières versées aux exploitations agricoles qui s'engagent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



Le Département du Rhône a alloué 1 951 € de subventions à la CCEL pour l'acquisition de foncier en vue de la création de la ZA de Colombier Saugnieu.



ZA Agricole de Colombier-Saugnieu

En 2016, la CCEL a engagé une étude de cadrage et de faisabilité concernant l'aménagement d'une zone d'activité agricole à Colombier Saugnieu. Ce travail propose un schéma général d'aménagement et de développement d'une «vitrine» de l'agriculture locale, créant des conditions favorables au maintien et au développement d'exploitations sur notre territoire. Plusieurs objectifs sont partagés par la CCEL et la commune de Colombier Saugnieu :



Constituer un pôle économique, soutenant le développement d'entreprises agricoles et améliorant leur organisation et leurs performances. La zone d'activité a vocation à offrir des solutions à des besoins divers (transferts d'exploitation ne répondant plus aux normes ou évoluant dans des conditions techniques inadaptées, installations de jeunes entreprises...).



Assurer la vocation agricole à long terme de la zone, en se dotant des outils juridiques qui permettront d'éviter des phénomènes de spéculation sur l'immobilier et empêcher une occupation uniquement résidentielle du site.



Réaliser une opération exemplaire, constituant un modèle de référence en zone d'activité agricole, potentiellement reproductible dans d'autres communes de la CCEL.

L'intérêt de cette démarche et son caractère innovant ont été soulignés par le PSADER PENAP; ce dispositif ayant accordé à la CCEL une subvention représentant 80% du montant de la prestation.

Le site initialement pressenti pour développer ce concept étant soumis à une réelle dureté foncière, la CCEL en lien avec le SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, a recherché d'autres sites pilotes. Deux périmètres ont ainsi été identifiés à Colombier Saugnieu (3,5 et 5 ha).

- La ferme «Tartavel», à proximité de la plateforme aéroportuaire.
- Un ensemble de parcelles à l'entrée Ouest de la commune.



Définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement urbain

L'article L5214-16 du CGCT énonçait que les EPCI devaient préciser l'intérêt communautaire pour certaines de leurs compétences avant le 31 décembre 2018. La CCEL est concernée au titre de ces obligations pour les compétences « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » et « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Une réflexion a été menée depuis 2017 et a conduit à l'établissement d'une note méthodologique, qui a fondé la décision du conseil communautaire. L'action de la CCEL pourra ainsi s'inscrire dans deux types de situation :

Soutien aux initiatives locales : Les communes engagent des projets d'aménagement complexes, ou peuvent être confrontées à des initiatives privées, qui contribuent à restructurer leur centralité ou à impacter significativement leur territoire.

Ces opérations mêlent divers champs d'intervention (habitat, commerce, voirie et espace public, urbanisme et aménagement urbain, mobilité, transports collectifs, réseaux, ...) dont la majorité relève des compétences intercommunales. La CCEL peut financer des études de faisabilité, préalables aux phases opérationnelles, permettant :

- D'organiser une cohérence des futurs investissements communaux, intercommunaux, voire privés,
- De garantir la qualité globale des projets et leur intégration satisfaisante dans le tissu urbain.

Maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes : Cette nouvelle faculté a été ouverte par la délibération de décembre 2018. La CCEL peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes au regard de critères structurants :

- De leurs enjeux et objectifs (concordance avec le projet de territoire et les actions intercommunales, ...)
- De leurs retombées (emploi, capacité résidentielle, renforcement des infrastructures et des équipements, ...) à l'échelle du territoire intercommunal
- Du montant élevé des investissements prévisionnels
- De modalités de réalisation complexes (projet phasé sur le long terme, schémas contractuels faisant intervenir de multiples partenaires, ...)



La CCEL constitue l'instance de référence pour diverses démarches de planification stratégique. Elle assure également des missions opérationnelles, à travers un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires revêt une réelle portée prescriptive pour les collectivités et groupements infrarégionaux. Les documents d'urbanisme élaborés par les communes et les EPCI devront en effet être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Contribution au SRADDET

La CCEL a rappelé dans sa contribution de décembre 2017 sa volonté de promouvoir un développement harmonieux et équilibré de son territoire, confortant son attractivité, ce qui suppose notamment :

- De bénéficier des infrastructures et des solutions de mobilités adaptées à l'accroissement des flux humains et économiques.
- De se fixer des objectifs ambitieux, concernant la nature des activités économiques accueillies.
- De ne pas porter atteinte à l'environnement et à la qualité du cadre de vie.

Contribution au débat du Noeud Ferroviaire Lyonnais - à Long Terme

Le Conseil Communautaire a adopté une contribution, déposée auprès de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), structurée autour de 3 enjeux:



Le renforcement de la gare de Saint Exupéry



L'indispensable réouverture de la gare de Toussieu-Chandieu



La nécessité de réinterroger la réalisation de certaines infrastructures : divers projets ferroviaires, connexes au NFL-LT, peuvent également être mis en question à l'occasion du débat public, notamment la création d'une plateforme de fret multimodal sur le site de la « Pastille A », au croisement des tracés prévus du CFAL Nord et de la LGV Lyon-Turin (au Sud de la plateforme aéroportuaire).

36 Voirie
40 Entretien
42 Système d'Information
Géographique

35



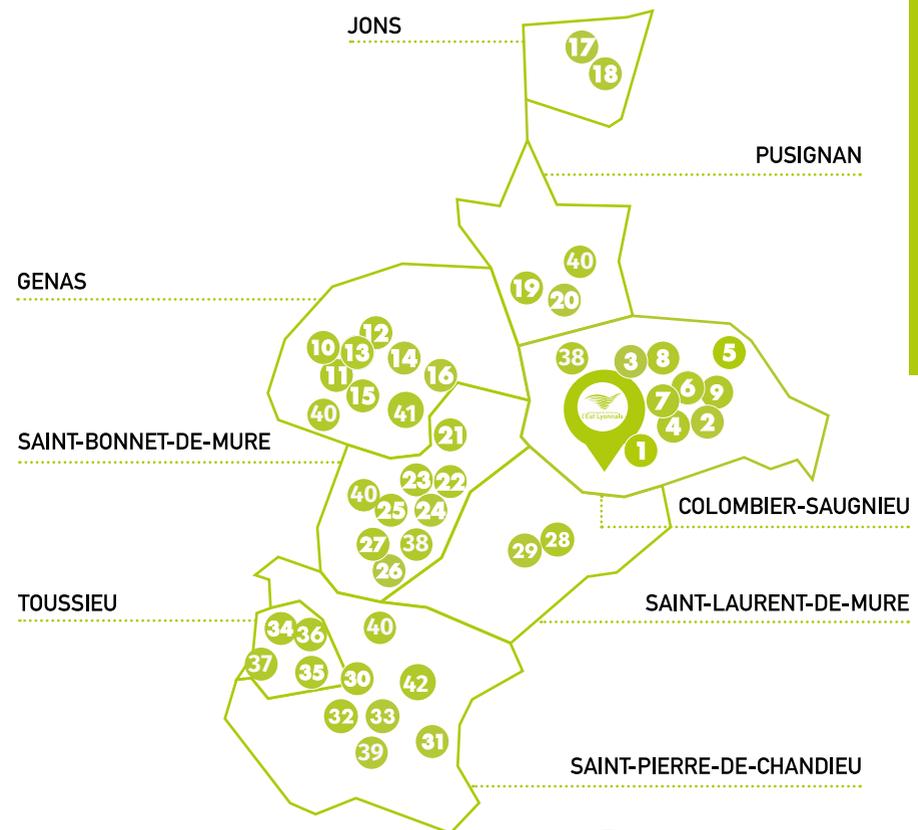
La direction des Projets Urbains gère les voiries communautaires en élaborant et en mettant en œuvre les **programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels en matière de voirie** en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations **de création ou de grosse réhabilitation des infrastructures**. Les équipes sont chargées d'expertiser et suivre les projets et aménagements réalisés en vue de leur gestion ultérieure par la CCEL. La direction représente la maîtrise d'ouvrage CCEL auprès des partenaires dans le domaine de la voirie. Le service voirie est chargé d'**entretenir les 500 km** de voiries communautaires et communales ainsi que les chemins ruraux, et pistes cyclables, pour assurer la sécurité des usagers.

Voirie

Principales actions d'investissement



Le service qui s'occupe des voiries communautaires est composé de 6 agents pour un budget total de 4 044 867 € TTC en investissement et 3 926 316 € TTC en fonctionnement.



Transports



- 41 Genas** - 15 015 €
Mise aux normes du quai bus SYTRAL Chemin de Cadou.
- 42 Saint-Pierre de Chandieu** - 14 892 €
Mise aux normes du quai bus SYTRAL Chemin des Compagnons

Colombier-Saugnieu

- 1 Rue Saint-Exupéry** - 42 871 €
Travaux de plantations d'espaces verts suite à la création d'un cheminement mode doux.
- 2 Rue République** - 19 387 €
Test mise en place de feux tricolores provisoires.
- 3 Chemins des Glycines** - 13 289 €
Aménagement d'une plateforme pompiers au niveau de l'étang.
- 4 Route de Pont de Cheruy** - 18 496 €
Valorisation des entrées de ville.
- 5 Place du Dauphiné** - 91 145 €
Achèvement de la Phase 1 de la requalification de la place du Dauphiné et de la rue des commerces.
- 6 Liaison Favre Poste** - 71 589 €
Travaux de création d'un cheminement piéton.
- 7 Jardin des senteurs** - 171 242 €
Création d'un parc paysager.
- 8 Rue du Stade** - 142 768 €
Reprise du mur de soutènement au droit de la mairie.
- 9 Place Cholet** - 15 342 €
Étude du réaménagement de la place.

Genas

- 10 Rue Curie** - 167 411 €
Mise en sens unique et réaménagement de la voie.
- 11 Rues Gambetta et Bergerie** - 716 209 €
Travaux de réaménagement des deux voiries.
- 12 Impasse Coquet** - 163 101 €
Travaux de réaménagement de l'impasse et du parking.
- 13 Place de la Boutasse** - 150 152 €
Travaux de requalification de la place.
- 14 Rue de la Fraternité** - 13 056 €
Création d'une aire de retournement pour la collecte des Ordures Ménagères.

Jons

- 17 Chemin de la Fontaine** - 11 312 €
Travaux de plantation d'espaces verts.

- 18 Rue des Muriers** - 10 883 €
Reprise des trottoirs en béton désactivé.

Pusignan

- 19 Route Nationale** - 174 563 €
Achèvement de la requalification de la rue entre la place de la Bascule et l'Équinoxe.

- 20 Route de Jonage** - 39 648 €
Travaux de réaménagement de trottoirs.

Saint-Bonnet-de-Mure

- 21 Bassin sous la Cote** - 23 783 €
Travaux d'espaces verts au niveau de la voie nouvelle.
- 22 Parking Ecole Chat Perché** - 17 363 €
Sécurisation du parking.
- 23 Rue Louise Labé** - 101 403 €
Reprise des placettes en enrobé.
- 24 Place Plein Soleil** - 122 068 €
Réaménagement de la place.
- 25 Rue Marcel Pagnol** - 19 873 €
Reprise de Giratoire.
- 26 Chemin de Dormon** - 11 727 €
Réaménagement de places de stationnements.
- 27 Place du Mail** - 10 050 €
Étude de réaménagement de la place entre la rue du 11 novembre et la RD 306

Saint-Laurent-de-Mure

- 28 Allée Avenue Mont Blanc** - 3 325 €
Création de 2 passages piétons.

- 29 Allée Pré Fleuri** - 5 912 €
Rénovation de chaussée

Saint-Pierre-de-Chandieu

- 30 Allée Ogniers** - 26 715 €
Réaménagement voirie suite aux constructions.

- 31 Centre Bourg** - 24 855 €
Finalisation des aménagements place Charles de Gaulle.

- 32 Rue Boileau** - 55 075 €
Reprise des trottoirs.

- 33 Route de Givors et rue du Stade** - 16 032 €
Études de la requalification des voies.

Toussieu

- 34 Route de Chandieu** - 6 702 €
Création d'une place de stationnement PMR.

- 35 Chemin de la Madone** - 82 972 €
Reprise de la voie avec création de trottoirs.

- 36 Route de Mions** - 89 585 €
Reprise de la chaussée en enrobé.

- 37 Chemin Neuf** - 188 059 €
Reprise de la chaussée en enrobé.

ZAE

- 38 Colombier Saugnieu** - 17 897 €
Sécurisation de l'impasse du Belvédère.

- 39 Saint-Pierre de Chandieu** - 27 468 €
Reprise de voirie suite aux inondations chemin de la Garenne.

- 40 Études des ZAE** - 76 247 €
Poursuite des études sur la requalification de 4 ZAE : Satolas Green, Mi-Plaine, Chanay et Portes du Dauphiné.

Règlement de voirie

La CCEL a mis en œuvre son règlement de voirie, adopté le 15 octobre 2019, qui permet de donner un cadre à son action au titre de cette compétence. Les objectifs du règlement de voirie reposent sur une approche globale des interventions sur la voirie :



Organisation du document en deux parties distinctes, (dispositions administratives et dispositions techniques)



Présentation des différentes formalités (Accords techniques et permissions de voirie) et l'organisation de chacune d'entre elles.



Distinction entre les pouvoirs de conservation et de gestion détenus par le président de la CCEL et les pouvoirs de police du maire.



Incorporation des modalités d'organisation de travaux, de protection des ouvrages annexes de la voirie. Prise en compte des riverains et usagers.

Les questions, remarques et observations émises à la suite des réunions de préparation, ainsi que les réponses apportées, ont permis de rédiger le projet de règlement définitif, puis de le présenter pour avis à la deuxième réunion de la commission consultative dûment convoquée et présidée par le Vice-Président délégué à la voirie, le 10 septembre 2019.

Le règlement de voirie a été approuvé par le conseil communautaire de la CCEL du 15 octobre 2019, sous la délibération n° 2019-10-9.

L'arrêté du Président n° C-2019-10 du 29 octobre 2019, a rendu les dispositions applicables au 1^{er} novembre 2019.

Voirie Actions d'entretien des services



En matière de voirie, la CCEL assume l'ensemble des obligations et prérogatives de la commune. Cette dernière demeure toutefois propriétaire de la voirie et assure les prérogatives de police de la circulation



En 2020, la CCEL a fait réaliser un diagnostic de l'ensemble des voiries du territoire (sur environ 370 km de voies). La connaissance de l'état du réseau est indispensable pour élaborer des stratégies de maintenance de la voirie, prioriser les interventions et ainsi optimiser les dépenses.

Les services de la CCEL en matière de voirie

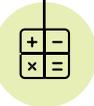
- Gestion et entretien des biens remis
- Prescriptions relatives aux chantiers nécessitant l'ouverture d'une tranchée
- Implantation d'ouvrages, de mobiliers ou de palissades
- Constructions d'entrées charretières
- Remise en état des lieux suite à tous travaux de construction et/ou de démolition
- Tous travaux affectant le sol et sous-sol du domaine communautaire
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Délivrance des permissions de voirie
- Délivrance des accords techniques préalables
- Délivrance des arrêtés d'alignement

Le périmètre que l'entretien comprend

- Voies inscrites au tableau de classement des voies communales de chaque commune. Sont à considérer comme emprise des voies communales et de leur dépendance : accotements, talus (soutenant la voirie uniquement), fossés, pistes et bandes cyclables et ouvrages d'art.
- Chemins ruraux
- Les arbres d'alignements (en ZI/ZA)
- Les espaces verts de voirie (en ZI/ZA) inventoriés dans le SIG communautaire
- Les dispositifs de signalisation tricolore (en ZI/ZA)
- Tous dispositifs relatifs à la collecte, l'écoulement et l'infiltration de l'eau pluviale (puits, réseaux, bassins ...)

Entretien

En 2020, la CCEL a débarrassé
1 303,80 tonnes
de dépôts sauvages
dont 47 dépôts amiantés
pour un total de **433 938 € TTC**



Les dépôts sauvages

La CCEL a étudié diverses solutions qui ont été mises en place dès 2018 et qui sont en cours de développement pour lutter contre ces dépôts



Mise à disposition d'appareils photos à déclenchement automatique pour chaque commune (gestion par les Polices Municipales)

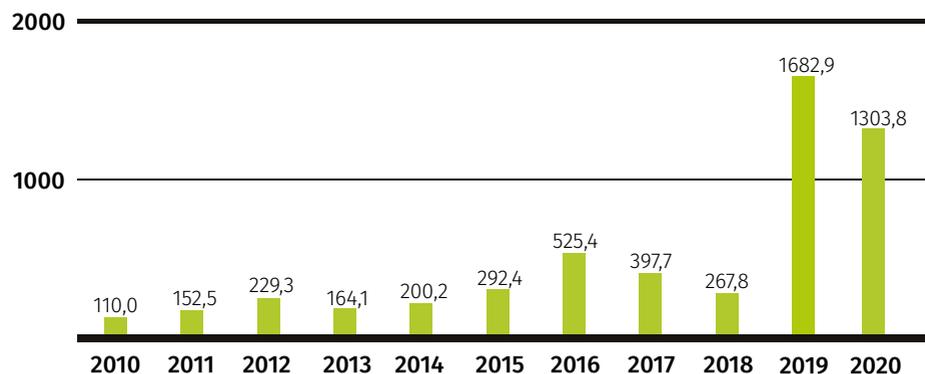


Mise en place de panneaux d'interdictions au niveau des entrées des chemins ruraux



Mise en place de barrières aux entrées de certains chemins ruraux

Évolution des tonnages de dépôts sauvages collectés



La CCEL assure la propreté urbaine (balayage mécanique) pour les voiries communautaires (en agglomération) et les ZAE (Zones d'activités économiques) sur un total de 195 km pour le compte des communes de Genas, Pusignan, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Pierre de Chandieu et Toussieu. Les communes de Colombier-Saugnieu et Jons assurent en propre ce service par le biais d'un financement direct de la communauté de communes.

Démoussage

Pour réaliser le démoussage au niveau des trottoirs en zone urbaine, plusieurs techniques sont possibles :



Démoussage par vapeur d'eau avec évacuation des déchets (idéal toute l'année hors hiver en période de gel).



Démoussage par raclage des surfaces avec évacuation des déchets et traitement thermique (technologie flamme - brulage).



Démoussage par pulvérisation de produit bio (à base d'essence de géranium) et passage de nettoyeur haute pression au bout d'un mois.

La CCEL a réalisé plusieurs tests début 2019, afin de trouver la solution la plus adaptée et la plus pérenne. La solution retenue a été le démoussage par raclage des surfaces avec évacuation des déchets et traitement thermique (technologie flamme - brulage). Cette technique pouvant être pratiquée toute l'année garantit une efficacité sur plusieurs saisons.

18 756 m²

de trottoirs ont été traités en fin d'année 2020, pour un montant de 69 667,87€ TTC

Système d'Information Géographique

Suite à un audit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, et pour répondre aux besoins des services, la CCEL a investi en 2020 sur des nouvelles versions logiciels.



Amélioration et diffusion



Voirie-Nettoyage-Propreté-Espaces verts

- Développer et suivre des référentiels métiers voies filaires, ouvrages et espaces verts, plans topographiques.
- Améliorer les informations patrimoniales via la réception des plans de recollement.
- Accompagner les études de projet et recueillir les informations à intégrer à la base SIG : réception du diagnostic de l'état des routes et repérage des panneaux signalétique verticaux et horizontaux.
- Faire le suivi des déclarations des dépôts sauvages.



Urbanisme-Habitat

- Accompagner les communes dans la diffusion de leur PLU au format CNIG 2017 sur SIG et Géoportail de l'urbanisme (GPU) : Saint- Bonnet-de-Mure et Jons en 2020.
- Contribuer à la mise à jour cartographique durant une modification ou mise à jour partielle du PLU (Toussieu et Colombier-Saugnieu).
- Associer les informations réglementaires et obligatoires au SIG (PLU, SUP, ADS).
- Poursuivre l'animation autour de l'adresse (partenariat avec l'IGN).
- Aider à la contribution d'un observatoire de l'habitat et du foncier.



Développement durable et mobilités

- Intégrer et exploiter les données environnementales et de protection de la biodiversité sur demandes ou en lien avec des projets (bureau d'études mandatés, maîtrise d'oeuvre ou partenaires).
- Diffuser les référentiels des exploitations agricoles (RPG) selon les niveaux de licence sur ccel.fr.
- Contribuer au Schéma de Mobilité 2019-2022.



Développement économique

- Cartographie des ZI et ZA sur site internet (Observatoire CCI-DDT).



Le SIG de la CCEL c'est : 1 géomaticien, un référent SIG dans chaque commune membre de l'EPCI, 36 comptes utilisateurs (génériques ou nominatifs), plus de 150 services de cartes mis en ligne (compétences de l'EPCI et thématiques annexes, fonds de cartes simplifiés, vues aériennes de différentes périodes), 203 demandes réceptionnées, 188 commandes réalisées.

Administration et développement



Portail

- Gestion du site sig.ccel.fr (contenu, organisation, cartes, bibliothèque).
- Nouvelles applications web, à partir des autres outils (ex : diagnostic des routes diffusé sur smartphone, ou zones économiques présentées sur site ccel.fr).



Logiciel Arcopole Pro

- Migration vers la version 3.6.
- Administration et assistance auprès des utilisateurs.
- Animation des formations.



QGIS

- Mettre à jour des données métiers.
- Proposer des cartographies thématiques en pdf ou format image.
- Assurer les sorties papiers de certains projets cartographiques.



Logiciels métiers (Net-ADS, Littéralis et Via CCEL)

- Administration des cartes diffusées des interfaces métiers.
- Démarrage Littéralis : portail internet pour dépôt des permissions de voirie, instruction et rédaction des arrêtés. Déploiement avec une commune test.
- Lancement d'une application : Via CCEL, de signalement géolocalisée des désordres (dépôts sauvages, nids de poules ...). Déploiement avec les polices municipales.



Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

Aéroport Saint-Exupéry • 40 rue de Norvège • 69125 Colombier-Saugnieu
Tél.: 04 72 79 05 34 • Mail : accueil@ccl.fr • Web : www.ccl.fr